

**Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain
portant sur l'avenir du secteur manufacturier à Montréal présentées à la
Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**



12 septembre 2016

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la Chambre) compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité des entreprises et de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Mise en contexte

La Chambre salue l'initiative du service du développement économique de la Ville de Montréal de mettre en place une consultation afin de viser une amélioration du secteur manufacturier. Depuis plusieurs années, la Chambre insiste sur la nécessité de renforcer la compétitivité de nos entreprises manufacturières afin d'accroître la création de richesse et d'améliorer notre niveau de vie collectif.

La Chambre a notamment organisé plusieurs activités ayant comme objectif de mettre en valeur ce secteur dont le Forum stratégique *Le manufacturier à l'aube d'une nouvelle ère industrielle* qui a eu lieu le 21 février 2014, le Rendez-vous Perspectives *L'inévitable passage au numérique* organisé en partenariat avec le CEFRIO qui s'est déroulé le 30 octobre 2015, sans compter les multiples missions commerciales réalisées, entre autres, avec le secteur de la mode.

La Chambre remercie la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de l'avoir invitée à participer aux consultations.

Le présent mémoire reprend et détaille les recommandations de la Chambre.

1. Introduction

1.1 Le secteur manufacturier est névralgique pour le Québec et sa métropole

La vigueur du secteur manufacturier de la région métropolitaine de Montréal constitue une préoccupation importante pour le milieu des affaires. En effet, ce secteur est créateur de richesse puisqu'il représente 13,4 % du PIB de la région métropolitaine¹ ainsi que 46 % des emplois manufacturiers du Québec². Au total, ce secteur représente plus de 220 000 emplois dans la région de Montréal³. Pour l'année 2010, le secteur manufacturier générait au Québec 41 milliards de dollars en retombées directes et 26 milliards de dollars en retombées indirectes⁴.

Depuis la dernière décennie, ce secteur a toutefois connu un déclin; on évalue à 160 000 les emplois perdus au Québec entre 2001 et 2013⁵. L'appréciation du taux de change entre 2002 et 2014, conjuguée à la concurrence accrue des pays émergents à faibles coûts de production, a contribué à la délocalisation de la production vers ces pays et explique en partie les pertes d'emplois. Il est possible de renverser cette tendance, comme d'autres pays industrialisés l'ont déjà fait.

1.2 Un secteur manufacturier en pleine mutation

Le secteur manufacturier se transforme. Plusieurs parlent du début d'une nouvelle ère industrielle et on observe même une tendance à la relocalisation dans les pays occidentaux pour certains sous-secteurs spécifiques. C'est notamment le cas pour l'industrie chimique et pétrochimique. La baisse du coût de l'énergie, jumelée à la hausse des coûts de production dans les pays émergents ainsi que ceux associés à la délocalisation favorisent ce renouveau dans les pays occidentaux.

De plus, les nouvelles technologies telles que la robotique et l'impression 3D modifient déjà ce secteur de façon importante et contribueront à le transformer dans les années à venir. S'il est généralement vrai que le secteur manufacturier à haute intensité technologique nécessite un moins grand nombre d'employés que l'industrie manufacturière traditionnelle pour un même niveau de production, il requiert toutefois des travailleurs plus spécialisés. Ces derniers sont souvent attirés par des régions et des villes vibrantes et dynamiques, ce qui contribue à positionner Montréal de façon avantageuse par rapport à d'autres régions ou villes.

Le récent affaiblissement du dollar canadien et la forte demande américaine rendent les perspectives du secteur encore plus positives. Le Conference Board du Canada anticipe une croissance de 3 % du secteur pour la région métropolitaine pour l'année 2016⁶. Plusieurs éléments semblent donc indiquer que la ville pourra profiter de la relance du secteur. Pour y parvenir, nos entreprises devront toutefois faire preuve d'innovation, s'engager pleinement dans le virage numérique, intégrer davantage les technologies de pointe et rehausser leur productivité.

¹ Ville de Montréal, « Avenir du secteur manufacturier à Montréal » [en ligne], Montréal, Service du développement économique. [réf. du 7 septembre 2016]
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT_20160602.PDF

² Institut du Québec (2015), *Comparer Montréal : tableau de bord de la région métropolitaine de Montréal*, Montréal.

³ Conference Board of Canada (2014).

⁴ Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et ses sociétés affiliées (2011), *Le point sur le Québec manufacturier : des solutions pour l'avenir*.

⁵ Desjardins, *Le rapatriement de la production manufacturière : au-delà du discours* (2014), Études économiques volume 24.

⁶ Conference Board du Canada (2016), *Note de conjoncture métropolitaine : Hiver 2016*.

La métropole compte d'ailleurs plusieurs entreprises qui ont réussi dans cette nouvelle économie manufacturière. Un bon exemple est l'entreprise Vêtements Peerless qui est le chef de file dans la confection d'habits pour homme faits au Canada. Pour y arriver, l'entreprise a procédé à l'automatisation d'une partie de sa chaîne de production et à l'implantation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Vêtements Peerless est devenu un champion de la logistique et de la technologie dans un secteur manufacturier dit «traditionnel». Nous disposons donc d'entreprises phares desquelles nous pouvons nous inspirer et tirer des leçons. De plus, dans cette nouvelle ère manufacturière, la métropole dispose d'atouts stratégiques pour assurer l'implantation et la croissance d'entreprises performantes.

2. Les atouts stratégiques de la métropole pour relancer le secteur manufacturier

2.1. Une métropole de savoir

La métropole est sans contredit engagée dans l'économie du savoir. Ses onze établissements universitaires, 58 collèges et ses multiples centres d'excellence en témoignent de façon manifeste. Considérant que la relance du secteur manufacturier passe par l'innovation, l'accès au capital humain et à de nouvelles connaissances, Montréal est en mesure de tirer profit de sa proximité avec ses institutions d'enseignement supérieur.

2.2. Une véritable plaque tournante de l'Amérique du Nord

La métropole bénéficie d'un positionnement géographique concurrentiel indéniable. Elle offre un accès à plus de 135 millions de consommateurs nord-américains dans un rayon de 1 000 km, et ce, en moins d'une journée de transport⁷. En plus de bénéficier d'un emplacement géographique avantageux, la métropole a de nombreuses infrastructures aéroportuaires efficaces qui permettent de manipuler plus de 142 milliers de tonnes de marchandises par année⁸. La mise en place de la grappe industrielle CargoM représente un atout certain pour la ville. Elle permet de consolider le positionnement de notre métropole en tant que porte d'entrée de l'Amérique du Nord.

2.3. Des secteurs porteurs bien organisés

Les grappes industrielles de la métropole contribuent au dynamisme de notre économie. Elles favorisent les interactions entre les entreprises et les établissements de recherche, stimulant ainsi l'innovation. L'existence de grappes industrielles dans la région métropolitaine de Montréal assure le développement de secteurs stratégiques et la diversification de notre économie. Solidement ancrées dans leur milieu, elles sont bien positionnées pour identifier les créneaux manufacturiers pour lesquels un renforcement est possible.

⁷ Cargo M (2014), *Profil de l'industrie de la logistique et des transports du Grand Montréal*.

⁸ Ibid.

Les grappes industrielles sont le fruit de dynamiques économiques porteuses et doivent continuer de bénéficier d'appuis stratégiques. La Chambre est d'avis qu'il faut continuer à soutenir activement le développement de l'ensemble des grappes, en examinant la possibilité de renforcer la composante manufacturière de ces dernières :

- l'aérospatiale;
- l'aluminium;
- le cinéma et la télévision
- la mode;
- la logistique et les transports;
- les services financiers
- les sciences de la vie;
- les TIC;
- et les technologies propres.

Par ailleurs, Montréal s'est déjà doté de stratégies visant à appuyer la « marque Montréal ». Elles guident les actions de la Ville dans plusieurs domaines, notamment :

- la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020;
- la Stratégie Montréal, ville intelligente et numérique 2014-2017;
- la Stratégie municipale en design.

Dans une optique de priorisation, la Chambre est d'avis que la Ville devrait orienter ses interventions en fonction des entreprises manufacturières qui s'inscrivent dans le cadre de ces initiatives phares. De plus, il est important d'arrimer la stratégie de développement économique de la métropole avec le plan d'action stratégique 2016-2019 du gouvernement provincial.

Recommandation n° 1 : La Ville doit orienter ses actions de soutien au secteur manufacturier selon ses priorités stratégiques et doit encourager les secteurs porteurs de la métropole.

Toutefois, la communauté d'affaires de la métropole est d'avis que pour soutenir le secteur manufacturier de façon efficace, la Ville doit avant tout poursuivre ses efforts pour améliorer l'environnement d'affaires. Elle doit ainsi se concentrer sur les enjeux communs à tous les sous-secteurs manufacturiers afin de favoriser l'essor de l'ensemble de cette industrie.

Recommandation n° 2 : Concentrer les efforts de la Ville sur trois enjeux communs et centraux à l'essor de l'ensemble de l'industrie manufacturière. Plus précisément, la Chambre demande à la ville de se pencher sur les enjeux transversaux suivants :

- la compétitivité de l'environnement d'affaires;
- la productivité de nos entreprises;
- l'internationalisation des échanges et la mondialisation.

3. Résoudre les enjeux communs pour assurer l'essor de notre secteur manufacturier

3.1 Favoriser la compétitivité de l'environnement d'affaires

La Ville doit mettre en place les conditions optimales pour l'attraction, la création et la croissance des entreprises manufacturières. Pour améliorer l'attraction et la rétention d'investissements, il est important de veiller à ce que l'environnement d'affaires de la métropole soit compétitif. Pour ce faire, la Ville doit s'assurer que les infrastructures routières soient modernes et efficaces et que le cadre fiscal et le soutien financier offerts soient compétitifs. De plus, la Ville doit soutenir les initiatives qui assurent l'accès à une main-d'œuvre disponible et qualifiée.

3.1.1 Des infrastructures efficaces et intelligentes

La métropole souffre de problèmes de congestion majeurs qui nuisent à sa productivité et à sa performance économique. Les coûts de cette congestion ont été estimés à 1,8 milliard de dollars annuellement en 2010, à une époque qui précédait la multiplication des chantiers telle que nous la connaissons présentement⁹. Pour la communauté d'affaires de la région métropolitaine de Montréal, la réalisation rapide et efficace d'infrastructures majeures est un enjeu prioritaire. Or, selon une étude réalisée par la Chambre en 2012, le choix d'investissement des entreprises repose en grande partie sur des infrastructures efficaces, sécuritaires et fonctionnelles¹⁰. Un secteur manufacturier fort a besoin d'un réseau de transport fluide.

De plus, des mesures sont nécessaires pour renforcer le rôle de la métropole comme plaque tournante du transport des marchandises. Toute initiative visant à bonifier le transport intermodal permettra d'améliorer l'efficacité de l'acheminement des marchandises — souvent à moindre coût — et aidera nos entreprises manufacturières. Pour ce faire, il faudra tout mettre en œuvre pour maintenir la complémentarité des infrastructures en place, avec les milieux portuaire, routier, ferroviaire et aérien, en se dotant d'une stratégie globale de logistique qui arrime les agendas des gouvernements provinciaux et fédéraux.

Pour permettre à la métropole de jouer pleinement son rôle de plaque tournante nord-américaine dans la logistique et le transport de marchandises, il faudra améliorer les accès routiers au Port de Montréal ce qui exige de compléter les travaux d'accès via l'autoroute 25. Le transport routier des marchandises entre le Port et le réseau supérieur gagnera ainsi en fluidité et rendra l'ensemble du réseau intermodal plus performant et plus compétitif. Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie centre-ville, il sera aussi important de tenir compte du caractère et des besoins particuliers des activités portuaires.

⁹ Chambre de commerce du Montréal métropolitain (2010), *Le transport en commun : au cœur du développement économique de Montréal*.

¹⁰ Chambre de commerce du Montréal métropolitain (2012), *La compétitivité de l'environnement d'affaires de la région métropolitaine de Montréal*.

Il est important de reconnaître que les nouvelles tendances qui modifient les chaînes de production telles que l'Internet des objets (IDO), la robotique et la fabrication additive demanderont des ajustements au sein des entreprises manufacturières. Pour soutenir les entreprises, la Ville doit s'assurer d'offrir des infrastructures qui permettent l'utilisation efficace de ces nouvelles technologies. Par exemple, l'utilisation de l'IDO nécessite de grandes quantités de bande passante Internet. Dans cette perspective, il s'avère important de mettre rapidement en œuvre le chantier Réseau très grande vitesse, multiservices du Plan d'action Montréal, ville intelligente et numérique 2014-2017, afin que nos entreprises aient accès à un réseau fibré très grande vitesse qui répond à leurs besoins actuels et futurs.

Recommandation n° 3 : La Ville doit :

- contribuer à renforcer l'efficacité de la chaîne logistique métropolitaine, un pilier derrière toute industrie manufacturière florissante;
- inciter les gouvernements provincial et fédéral à mettre en place une stratégie globale de logistique afin de garantir la complémentarité des infrastructures en place, avec les milieux portuaire, routier, ferroviaire et aérien;
- travailler en collaboration avec le gouvernement provincial, afin de mettre en œuvre le projet de prolongement du boulevard de l'Assomption vers la rue Notre-Dame et à son raccordement par l'avenue Souigny, le plus rapidement possible afin d'assurer la fluidité du transport de marchandises aux abords du port de Montréal;
- faire pression auprès du gouvernement provincial pour qu'il termine rapidement les travaux d'accès à l'aéroport par l'échangeur Dorval;
- s'assurer que tous ses services soient efficaces et poursuivre la mise en place du réseau très grande vitesse, multiservices afin d'offrir aux entreprises des infrastructures qui répondent aux besoins numériques actuels et futurs de nos entreprises.

3.1.2 Des espaces industriels qui répondent aux exigences de la nouvelle réalité de nos entreprises

Les entreprises manufacturières ont des besoins spécifiques en matière d'immobilisations. Ainsi, il est important pour la Ville de bien connaître ces derniers et de mettre à niveau ses infrastructures afin d'améliorer le pouvoir d'attraction et de rétention des parcs industriels municipaux. La métropole compte plus de 1 500 000 mètres carrés de terrains vacants et plus de 750 000 mètres carrés d'espaces industriels sous-utilisés¹¹. Il importe pour la Ville de procéder à la remise en valeur de son parc immobilier industriel afin de répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises. À cet égard, le programme PR@M-Industrie à l'intention des propriétaires de bâtiments industriels était un excellent incitatif à l'investissement immobilier.

Comme mentionné précédemment, l'industrie manufacturière est en mutation et l'arrivée de nouveaux procédés, notamment la fabrication additive, modifie les chaînes de production et par le fait même les besoins en immobilisations. En effet, certaines entreprises manufacturières peuvent déployer leurs activités sur une petite surface et c'est dans cet esprit qu'il est important de penser les parcs industriels de demain. Ces nouvelles manières de faire permettent à certaines entreprises manufacturières de s'implanter presque n'importe où, d'où l'importance de leur céder une place et de cibler des terrains industriels à développer en priorité notamment dans la partie centre de la ville.

¹¹ Ville de Montréal, « Avenir du secteur manufacturier à Montréal » [en ligne], Montréal, Service du développement économique. [réf. du 7 septembre 2016]

Les entrepreneurs doivent bénéficier d'une information actualisée en temps réel relativement à l'offre immobilière dans les parcs industriels de la Ville. L'accès et la diffusion de cette information permettront à la Ville d'assumer un leadership quant à la promotion des secteurs industriels de la métropole. À cet égard, la Ville doit appuyer le projet novateur Zoom MTL, initié par la Communauté métropolitaine de Montréal et appuyé par la Chambre et Montréal International. Cette plate-forme vise à recenser l'ensemble de l'offre immobilière dans les parcs industriels et immobiliers non résidentiels disponibles sur le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal. Plus qu'un listing de produits comme les sites des courtiers, ce site superposera des informations pertinentes à la prise de décisions d'affaires, qui concernent notamment les infrastructures — routières, portuaires et ferroviaires — à proximité ainsi que l'accès à l'hydroélectricité et au gaz naturel.

Recommandation n° 4 : La Ville doit :

- procéder à la remise en valeur de son parc immobilier industriel et cibler les terrains à développer en priorité dans la partie centre de la ville afin de répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises;
- encourager les entreprises à investir dans la modernisation de leurs biens immobiliers en reconduisant le programme PR@M-Industrie;
- appuyer et faire la promotion de l'initiative Zoom MTL afin de diffuser l'offre immobilière dans les parcs industriels auprès des clients potentiels.

3.1.3 L'accès à une main-d'œuvre qualifiée et compatible aux besoins du marché du travail pour un secteur manufacturier performant

Le monde dans lequel les entreprises évoluent est en pleine mutation. Les innovations de rupture et les nouveaux modèles d'affaires auront des effets importants sur la structure industrielle et le marché du travail. Ainsi, la majorité des emplois faisant aujourd'hui l'objet d'une forte demande n'existaient pas il y a dix ans. Devant ce changement de profil des emplois au sein de la métropole, il devient nécessaire de favoriser un meilleur arrimage entre la formation de la main-d'œuvre et les emplois en forte demande. De plus, compte tenu de la baisse relative de la main-d'œuvre qualifiée, la Ville a tout avantage à appuyer les initiatives qui favorisent l'attrait de talents stratégiques et l'immigration de travailleurs dont les compétences sont compatibles avec le marché du travail local.

Recommandation n° 5 :

- Soutenir les initiatives d'arrimage entre les besoins de main-d'œuvre et la formation offerte;
- Appuyer les initiatives qui favorisent l'attrait de talents stratégiques et l'immigration de travailleurs dont les compétences sont compatibles avec le marché du travail local;
- Poursuivre la collaboration de la Ville avec le Conseil emploi métropole et faire pression auprès du gouvernement provincial pour que le CEM obtienne sa part du 1 % du Fonds développement des compétences de la main-d'œuvre.

3.1.4 Une vision globale et cohérente du soutien aux entreprises

Dans le contexte de concurrence vive, la Chambre est d'avis que la Ville doit soutenir ses secteurs névralgiques et à haute valeur ajoutée. En effet, de plus en plus de villes dans le monde n'hésitent pas à intervenir pour attirer, et retenir les entreprises au sein de leur territoire. Soutenir nos secteurs porteurs reviendrait à permettre à nos entreprises de se livrer à une concurrence à « armes égales » avec les entreprises étrangères.

L'aide aux entreprises joue un rôle primordial pour soutenir l'innovation, l'investissement et certains secteurs stratégiques. La Ville doit mettre en place des programmes pour favoriser l'essor de nos entreprises manufacturières et le développement économique de la métropole. Il importe de s'assurer que ces programmes et initiatives soient complémentaires à ceux portés par les autres paliers de gouvernement afin d'éviter les dédoublements.

En effet, il faut veiller à ce que les programmes offerts par la Ville soient arrimés avec, entre autres, les programmes de crédits d'impôt pour l'intégration des TI et celui pour la diversification des marchés pour les entreprises. Ils doivent également s'inscrire dans la même logique, entre autres, que les plans stratégiques du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, du Centre de recherche industrielle du Québec et du Fonds du développement économique.

À titre d'exemple, par l'entremise de son service Info entrepreneurs, la Chambre a pour mandat de fournir promptement et gratuitement aux entreprises de toutes les régions des renseignements exacts d'ordre commercial sur les programmes, services et règlements des gouvernements provincial et fédéral. Il serait pertinent pour la communauté d'affaires que la Ville offre l'accès à ces services par l'entremise de son site Internet.

Recommandation n° 6 : S'assurer que les programmes offerts par la Ville visant à favoriser l'essor des entreprises manufacturières soient arrimés avec ceux de tous les paliers de gouvernements.

3.2 Améliorer la productivité de nos entreprises

Le Québec et sa métropole souffrent d'une faible productivité, et ce, depuis plusieurs années. En effet, parmi les pays de l'OCDE, le Québec se classe au 17^e rang en matière de productivité du travail¹². Il est impératif de s'attaquer à cet enjeu de productivité qui, à long terme, agit comme véritable levier de la prospérité économique de la métropole.

3.2.1 Inciter nos entreprises à prendre le virage numérique

Pour améliorer la performance de nos entreprises, la Chambre préconise la mise en place de mesures afin de les inciter à investir en TIC ainsi qu'en automatisation. Le secteur manufacturier doit miser sur des stratégies d'automatisation et de robotisation pour combler l'écart de productivité qui nuit à sa compétitivité. Les entreprises manufacturières de la métropole ont accès à une expertise de pointe et de calibre international en matière d'automatisation, ici même au Québec.

¹² Centre de la productivité et de la prospérité du Québec (2012), *Productivité et prospérité au Québec – Bilan 2012*.

De même, il est important d'instaurer des initiatives qui encourageront nos entreprises et les grappes industrielles à diffuser les meilleures pratiques aux autres entreprises au sein de leurs secteurs d'activité. Ce partage d'information facilitera le transfert de technologies et mènera à des gains de productivité.

Recommandation n° 7 : Mettre en place des mesures qui inciteront les entreprises à investir et à bien intégrer les TIC, les équipements de pointe ainsi que les meilleures pratiques afin d'améliorer leur productivité. À cet égard, la Ville doit :

- soutenir financièrement et accompagner les entreprises manufacturières qui souhaitent prendre le virage numérique (par l'entremise de PME Montréal);
- soutenir, via la CMM, les initiatives qui incitent nos entreprises et les grappes industrielles à diffuser les meilleures pratiques au sein de leurs secteurs d'activité.

3.2.2 Favoriser les innovations et leur commercialisation

L'innovation permet à nos industries et à nos entreprises de se distinguer de leurs concurrents et de demeurer compétitives, tant sur la scène nationale que sur la scène internationale. Afin de créer un climat propice à la création d'innovations, leur transfert et leur commercialisation, il est important d'encourager les partenariats entre différentes parties prenantes telles que les établissements d'enseignement et les entreprises ainsi que de favoriser l'émergence d'écosystèmes industriels performants.

Dans cette optique, prenons pour exemple la Cité du Multimédia. Si l'initiative de créer une industrie du jeu vidéo a été porteuse, celle de développer l'industrie du commerce électronique s'est révélée plutôt coûteuse et inefficace. Nous invitons la Ville à faire preuve de vigilance lorsqu'il est question de développer de nouveaux pôles d'excellence, vecteurs d'innovation. De façon générale, le rôle de la Ville doit être de mettre en place des conditions favorables à l'émergence de pôles d'excellence en s'appuyant sur des forces économiques bien réelles.

Recommandation n° 8 : Afin de renforcer l'innovation et sa commercialisation, la Ville doit :

- travailler en collaboration avec le gouvernement provincial pour favoriser les partenariats entre les établissements d'enseignement et les entreprises, et soutenir le développement d'écosystèmes performants constitués des établissements de recherche, des grappes industrielles, des centres de transfert de technologie, des institutions financières et de partenaires gouvernementaux;
- encourager la commercialisation des innovations en favorisant l'accès aux marchés publics qui relèvent de la ville pour les entreprises innovantes d'ici. Ceci leur permettrait de tester leurs solutions dans un contexte réel, ce qui facilite par la suite la commercialisation à l'international.

3.3 Tirer profit de l'internationalisation des échanges et de la mondialisation

Le commerce international est crucial pour le développement économique du Québec et de sa métropole. Les exportations représentent près de 45 % du PIB¹³ de la province, dont la grande majorité a lieu au sein du secteur manufacturier. Dans le contexte actuel, pour être compétitives et pérennes, les entreprises manufacturières doivent absolument avoir une stratégie efficace de développement de marchés internationaux.

3.3.1 Faciliter l'accès des entreprises manufacturières aux marchés internationaux et leur intégration aux chaînes de valeur mondiales

Les chaînes de valeur mondiales jouent un rôle fondamental dans le commerce international. À titre d'exemple, au Québec, entre 30 % et 50 % de nos exportations vers les États-Unis (qui représentent environ 67 % de nos exportations totales) sont attribuables aux échanges entre filiales au sein de la même entreprise¹⁴.

En effet, de plus en plus de filières se mondialisent. Autrement dit, pour un produit donné, les étapes de production sont réparties à travers le monde. Ce modèle est pertinent pour nos entreprises manufacturières dans la mesure où ces dernières ont plus de chance d'augmenter leurs revenus, d'accéder à de nouveaux marchés et de bénéficier d'économies d'échelle.

La Chambre et son équipe d'experts en commerce international, le World Trade Centre Montréal (WTC), offrent depuis plus de 30 ans des services pour appuyer, former et conseiller les entreprises, les associations sectorielles, les institutions et les organismes de développement économique du Québec dans leurs efforts de développement de marchés extérieurs. La Chambre propose une gamme complète de services créés spécialement pour augmenter la compétitivité des entreprises sur la scène internationale. Très actifs à l'étranger, nous sommes témoins de l'importance des organismes d'encadrement et d'accompagnement des entreprises — particulièrement les PME — pour encourager nos entreprises à faire des affaires à l'international. À cet effet, il est important de poursuivre l'étroite collaboration entre la Ville et les organismes voués au développement à l'international tels que le WTC.

Recommandation n° 9 :

- Poursuivre les missions commerciales à l'étranger et multiplier les occasions d'offrir une vitrine aux entreprises montréalaises sur les marchés étrangers;
- Poursuivre l'étroite collaboration entre la Ville et les organismes voués au développement à l'international tels que le WTC afin d'accompagner nos entreprises et de mettre en valeur notre tissu industriel à l'étranger.

¹³ Gouvernement du Québec (2012), *Le calepin – Le commerce extérieur du Québec*.

¹⁴ Rudy Lecours (2016), « Québec/E-U : un partenariat à réinventer » [en ligne], Montréal, La presse [réf. du 7 septembre 2016] <http://affaires.lapresse.ca/economie/macro-economie/201211/07/01-4591133-quebec-u-un-partenariat-a-reinventer.php>

3.3.2 Accroître le rayonnement et la notoriété de la métropole

Le positionnement de Montréal comme lieu d'affaires et l'image de marque de la métropole se reflètent à travers le rayonnement de nos fleurons sur la scène internationale, les stratégies de promotion de la région et l'intégration aux réseaux mondiaux. Il est important que nos entreprises puissent profiter du renom et de la notoriété de la métropole à l'international afin de faciliter le développement des affaires.

Il est d'autant plus important de faire rayonner les atouts de la métropole afin d'attirer des talents et investissements étrangers. À cet égard, l'organisme Montréal International (MI) a pour mandat de faire rayonner notre métropole afin d'attirer dans la région des investissements étrangers, des organisations internationales et des talents stratégiques, ainsi que de promouvoir l'environnement concurrentiel du Grand Montréal. La Chambre est d'avis qu'il est important de soutenir et de travailler étroitement avec cet organisme.

Recommandation n° 10 :

- Soutenir Montréal International.

4. Conclusion

La Chambre tient à réitérer l'importance stratégique pour la communauté d'affaires montréalaise de pouvoir compter sur un secteur manufacturier performant. Afin de favoriser le développement économique durable de l'industrie manufacturière de la métropole, la Ville doit miser sur l'ensemble de ses grappes industrielles qui œuvrent déjà dans des domaines liés au secteur manufacturier. La Chambre est d'avis que la Ville devrait également orienter ses interventions en fonction des stratégies visant à appuyer la « marque Montréal », notamment :

- la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020;
- la Stratégie Montréal, ville intelligente et numérique 2014-2017;
- la Stratégie municipale en design.

Il est également essentiel d'assurer un arrimage optimal avec les stratégies et les programmes existants des différents paliers gouvernementaux. Cette synergie maximisera l'impact des initiatives en place et contribuera ainsi à augmenter l'investissement privé, la productivité, l'innovation et le développement des marchés internationaux.

Parallèlement, la Chambre est d'avis qu'afin de propulser ce secteur, il est primordial d'agir sur la **compétitivité de l'environnement d'affaires**. Pour ce faire, la Ville de Montréal doit s'assurer que ses infrastructures routières soient modernes et efficaces, que le cadre fiscal et le soutien financier offert soient compétitifs.

La performance de nos entreprises à l'international a une influence déterminante sur la croissance économique de la métropole, du Québec et du Canada dans son ensemble. Avec à peine plus de 8 millions d'habitants et une population qui vieillit, le Québec représente un marché aux perspectives de croissance limitées. Même le Canada constitue un marché trop étroit pour certaines de nos entreprises. Un commerce extérieur dynamique est donc essentiel pour voir nos entreprises manufacturières croître, investir, créer de nouveaux emplois et générer des revenus sur le long terme. Nous devons donc faciliter leur accès aux marchés internationaux, accroître le rayonnement de la métropole et faciliter l'intégration de nos entreprises aux chaînes de valeur mondiales.

En terminant, la Chambre de commerce est convaincue qu'en concrétisant les idées qu'elle propose, Montréal pourra compter sur un secteur manufacturier novateur et performant.

Annexe : Recommandations

Recommandation n° 1 : La Ville doit orienter ses actions de soutien au secteur manufacturier selon ses priorités stratégiques et doit encourager les secteurs porteurs de la métropole.

Recommandation n° 2 :

Concentrer les efforts de la Ville sur trois enjeux communs et centraux à l'essor de l'ensemble de l'industrie manufacturière. Plus précisément, la Chambre demande à la ville de se pencher sur les enjeux transversaux suivants :

- la compétitivité de l'environnement d'affaires;
- la productivité de nos entreprises;
- l'internationalisation des échanges et la mondialisation.

Recommandation n° 3 :

La Ville doit :

- contribuer à renforcer l'efficacité de la chaîne logistique métropolitaine, un pilier derrière toute industrie manufacturière florissante;
- inciter les gouvernements provincial et fédéral à mettre en place une stratégie globale de logistique afin de garantir la complémentarité des infrastructures en place, avec les milieux portuaire, routier, ferroviaire et aérien;
- travailler en collaboration avec le gouvernement provincial, afin de mettre en œuvre le projet de prolongement du boulevard de l'Assomption vers la rue Notre-Dame et à son raccordement par l'avenue Souigny, le plus rapidement possible afin d'assurer la fluidité du transport de marchandises aux abords du port de Montréal;
- faire pression auprès du gouvernement provincial pour qu'il termine rapidement les travaux d'accès à l'aéroport par l'échangeur Dorval;
- s'assurer que tous ses services soient efficaces et poursuivre la mise en place du réseau très grande vitesse, multiservices afin d'offrir aux entreprises des infrastructures qui répondent aux besoins numériques actuels et futurs de nos entreprises.

Recommandation n° 4 : La Ville doit :

- procéder à la remise en valeur de son parc immobilier industriel et cibler les terrains à développer en priorité dans la partie centre de la ville afin de répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises;
- encourager les entreprises à investir dans la modernisation de leurs biens immobiliers en reconduisant le programme PR@M-Industrie;
- appuyer et faire la promotion de l'initiative Zoom MTL afin de diffuser l'offre immobilière dans les parcs industriels auprès des clients potentiels.

Recommandation n° 5 :

- Soutenir les initiatives d'arrimage entre les besoins de main-d'œuvre et la formation offerte;
- Appuyer les initiatives qui favorisent l'attrait de talents stratégiques et l'immigration de travailleurs dont les compétences sont compatibles avec le marché du travail local;
- Poursuivre la collaboration de la Ville avec le Conseil emploi métropole et faire pression auprès du gouvernement provincial pour que le CEM obtienne sa part du 1 % du Fonds développement des compétences de la main-d'œuvre.

Recommandation n° 6 : S'assurer que les programmes offerts par la Ville visant à favoriser l'essor des entreprises manufacturières soient arrimés avec ceux de tous les paliers de gouvernements.

Recommandation n° 7 : Mettre en place des mesures qui inciteront les entreprises à investir et à bien intégrer les TIC, les équipements de pointe ainsi que les meilleures pratiques afin d'améliorer leur productivité. À cet égard, la Ville doit :

- soutenir financièrement et accompagner les entreprises manufacturières qui souhaitent prendre le virage numérique (par l'entremise de PME Montréal);
- soutenir, via la CMM, les initiatives qui incitent nos entreprises et les grappes industrielles à diffuser les meilleures pratiques au sein de leurs secteurs d'activité.

Recommandation n° 8 : Afin de renforcer l'innovation et sa commercialisation, la Ville doit :

- travailler en collaboration avec le gouvernement provincial pour favoriser les partenariats entre les établissements d'enseignement et les entreprises, et soutenir le développement d'écosystèmes performants constitués des établissements de recherche, des grappes industrielles, des centres de transfert de technologie, des institutions financières et de partenaires gouvernementaux;
- encourager la commercialisation des innovations en favorisant l'accès aux marchés publics qui relèvent de la ville pour les entreprises innovantes d'ici. Ceci leur permettrait de tester leurs solutions dans un contexte réel, ce qui facilite par la suite la commercialisation à l'international.

Recommandation n° 9 :

- Poursuivre les missions commerciales à l'étranger et multiplier les occasions d'offrir une vitrine aux entreprises montréalaises sur les marchés étrangers;
- Poursuivre l'étroite collaboration entre la Ville et les organismes voués au développement à l'international tels que le WTC afin d'accompagner nos entreprises et de mettre en valeur notre tissu industriel à l'étranger.

Recommandation n° 10 :

- Soutenir Montréal International.